ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 74 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les déversements de pétrole causés par les pipelines peuvent occasionner plusieurs problèmes à la faune et la flore marine, soit des déformations, de l'érosion des nageoires, des lésions ou des tumeurs causées à des poissons et la baisse de la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE les pipelines, au Québec ont une capacité de transport maximale d'environ 578 000 barils de pétrole par jour;

CONSIDÉRANT QUE, chaque jour, plusieurs milliers de barils de pétrole passent à proximité de la rivière des Prairies, de la rivière des Outaouais, de la rivière Richelieu et de 4 autres cours d'eau importants;

CONSIDÉRANT QUE la construction de nouveaux pipelines fait beaucoup de bruit et de poussière diminuant énormément la qualité de vie des animaux, surtout pour les animaux marins qui peuvent même mourir à cause d'une trop grande exposition au bruit;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

- de faire une loi visant à interdire la construction de nouveaux pipelines sur le territoire québécois;
- de raffermir les lois déjà en vigueur en matière de pipeline pour que ceux-ci soient plus sécuritaires et que les compagnies soient sanctionnées plus sévèrement lors d'écart à la loi, pour préserver l'environnement.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Catherine Dorion
Députée de Taschereau

17 septembre 2019
Date de signature de l'extrait